

académie
Reims

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Marne
éducation
nationale



Châlons-en-Champagne, le 21 novembre 2012

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1er degré
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Education Nationale

Objet : Mouvement des personnels enseignants du 1er degré 2013.

Division des Ecoles

Réf : 334-11/CB/2012-2013

Affaire suivie par
Catherine BROUSSARD

Téléphone : 03.26.68.61.02
Fax : 03.26.21.25.39.
Mail : ce.diec51-2@ac-reims.fr

Cité administrative Tirlot
7 rue de la Charrière

51036 Châlons-en-Champagne
Cedex

En vue des opérations du mouvement 2013, les agents qui souhaitent que leur situation soit étudiée en cas particulier peuvent d'ores et déjà entamer les démarches concernant leur demande.

Toute demande devra **obligatoirement** être transmise à la DSDEN de la Marne – Division des écoles – Service du mouvement qui fera ensuite suivre celles-ci soit au médecin de prévention au Rectorat, soit aux assistantes sociales. Les documents médicaux ou sociaux justifiants des situations des enseignants devront être jointes **SOUS ENVELOPPE SCELLEE PORTANT LA MENTION : CONFIDENTIEL (préciser sur l'enveloppe : à l'attention du médecin de prévention ou à l'attention des assistantes sociales).**

Pour la Directrice Académique des services de
l'Education Nationale de la Marne,
La Secrétaire Générale des services Départementaux
de l'Education Nationale,



Annie GERARDIN